

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **6 novembre 2023** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 4 personnes représentant le public

Absences motivées : Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

330-11-2023 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 6 novembre 2023 soit ouverte à 20 h.

331-11-2023 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 6 novembre 2023 soit et est adopté tel que présenté, en retirant le point suivant :

10.3 Appui à Cible Famille Brandon – Projet d'agrandissement

Et en ajoutant le point suivant :

13.1 Aide financière – Club de motoneige Saint-Gabriel-de-Brandon

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

332-11-2023 3.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2023

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 soit et est adopté tel que présenté.

333-11-2023 3.2 Séance extraordinaire du 11 octobre 2023

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 octobre 2023 soit et est adopté tel que présenté.

334-11-2023 3.3 Consultation publique du règlement CV. 587

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la consultation publique du règlement CV. 587 modifiant le règlement de zonage CV. 587 relatif à la zone C-06 soit et est adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

335-11-2023 4.1 Adoption du calendrier 2024 des séances du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel soit et est adopté, tel que détaillé ci-après :

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiendront, en général, le premier lundi de chaque mois à 20 heures, à la salle du conseil située au 45, rue Beausoleil, aux dates suivantes :

15 janvier 2024	8 juillet 2024
5 février 2024	12 août 2024
11 mars 2024	9 septembre 2024
8 avril 2024	7 octobre 2024
6 mai 2024	4 novembre 2024
3 juin 2024	2 décembre 2024

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la direction, conformément à la loi qui régit la ville.

336-11-2023 4.2 Desrosiers Hébert avocats – Mandat 2024

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Tessier

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil mandatent M^e Philippe Desrosiers à titre de consultant en relation de travail pour l'année 2024, aux mêmes taux et aux mêmes conditions que l'an passé, soit **300 \$/mois** plus les taxes et déboursés applicables.

337-11-2023 4.3 Cour municipale de la MRC de D'Autray – Mandat 2024

ATTENDU QUE la ville a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE la ville considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, laquelle comprend les éléments suivants :

- ✓ toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la ville relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- ✓ la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- ✓ toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- ✓ toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- ✓ les entrevues avec les témoins et les officiers de la ville préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- ✓ toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la ville auprès de la Cour municipale de la MRC;
- ✓ le tout pour un montant global et forfaitaire de **2 250 \$** plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 octobre 2023

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 octobre 2023 sous la cote « Bordereau no. 11-2023 ».

6. FINANCES

DÉPÔT 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2023

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2023.

338-11-2023 6.2 Comptes à payer au 31 octobre 2023

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 31 octobre 2023, des chèques numéros 7800 à 7844 totalisant **112 679.46 \$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 octobre 2023, des chèques numéros 7774 à 7799 incluant les prélèvements mensuels des numéros 5464 à 5503 totalisant **249 822.54 \$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

339-11-2023 6.3 Avis de motion – Règlement CV. 451-2 abrogeant le règlement CV. 451-1 relatif au fonds de roulement

AVIS DE MOTION est donné par Julie Tessier, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption le projet de règlement CV. 451-2 abrogeant le règlement CV. 451-1 relatif au fonds de roulement.

340-11-2023 6.4 Dépôt du premier projet – Règlement CV. 451-2 abrogeant le règlement CV. 451-1 relatif au fonds de roulement

ATTENDU QU'en vertu de l'article 569.1 de la Loi sur les cités et villes, toute ville peut, dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence, constituer un fonds de roulement, ou en augmenter le montant;

ATTENDU QUE le conseil de la ville a adopté le 29 septembre 2022, le règlement CV. 451-1 abrogeant le règlement CV. 451 relatif à la création d'un fonds de roulement d'un montant de 150 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le règlement CV. 451-1 aux fins d'augmenter le fonds de roulement et de mettre à jour les modalités d'affectation, d'emprunt et de remboursement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 569.1 de la Loi sur les cités et villes, la ville peut se doter d'un fonds de roulement qui ne peut excéder 20% des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la ville;

ATTENDU QUE la ville désire augmenter le fonds de roulement d'un montant de 100 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné pour le règlement CV. 451-2 abrogeant le règlement CV. 451-1 relatif à l'augmentation du fonds de roulement.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de règlement CV. 451-2 soit et est adopté par le conseil tel que déposé.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

341-11-2023 7.1 Contrat de service avec CAUCA – Gestion des appels 9-1-1

ATTENDU QUE les clauses et les modalités du contrat de service signé avec CAUCA pour la gestion des appels 9-1-1 sur le territoire de la Ville de Saint-Gabriel doivent être actualisés.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le maire, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Gabriel, le renouvellement du contrat de service avec CAUCA pour la gestion des appels 9-1-1 sur le territoire de la Ville de Saint-Gabriel, celui-ci qui débutera le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de cinq ans.

342-11-2023 7.2 Adoption du règlement CV. 504-1 – Modification du règlement CV. 439 et abrogation du règlement CV. 504 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec juge opportun d'actualiser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1;

ATTENDU QUE conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités locales ajustent en conséquence leur propre règlement municipal portant sur la taxe pour le 9-1-1.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement CV. 504-1 modifiant le règlement CV. 439 et abrogeant le règlement CV. 504 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 soit adopté tel que déposé.

343-11-2023 7.3 Mandat FQM – Service professionnel pour l'implantation d'une caserne intermunicipale

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil mandatent la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour divers services professionnels dans le but d'accompagner la Ville de Saint-Gabriel et les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville, Saint-Didace et Saint-Cléophas dans l'implantation d'une nouvelle caserne intermunicipale. Les coûts seront répartis selon la RFU des municipalités participantes.

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

344-11-2023 8.1 Modification de l'inventaire du règlement de stationnement et de circulation CV. 498 – Ajout de 2 arrêts sur la rue Poitras et d'un arrêt sur la rue Dequoy

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les Cités et Villes*, le *Code de la Route* et le *Code de la Sécurité Routière*, la Ville de Saint-Gabriel a le pouvoir de réglementer le stationnement des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QUE le règlement CV. 498 régissant le stationnement et la circulation est en vigueur;

ATTENDU QUE l'inventaire des règles de stationnement a été adopté par la résolution 181-06-2016 le 6 juillet 2016.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil acceptent d'ajouter 2 arrêts sur la rue Poitras aux intersections suivantes :

- boulevard Guindon et rue Sainte-Anne;
- rue de la Colonie;

QUE les membres du conseil acceptent d'ajouter un arrêt sur la rue Dequoy, à la hauteur de la rue Guy.

345-11-2023 8.2 Embauche de Maxime Ouimet-Douaire – Poste d'opérateur

ATTENDU QUE le poste d'opérateur a été affiché à l'interne et à l'externe étant donné le congé de 12 mois sans traitement d'un employé.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'embauche de monsieur Maxime Ouimet-Douaire au poste d'opérateur à compter du 30 octobre 2023;

QUE monsieur Ouimet-Douaire soit rémunéré selon la convention collective en vigueur et soit sous l'autorité du directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

DÉPÔT 9.1 Dépôt des rapports mensuels d'exploitation de l'eau potable de janvier à septembre 2023

Le greffier dépose les rapports d'exploitation de l'eau potable pour la période de janvier à septembre 2023.

346-11-2023 9.2 Mandat à GBI – Assistance technique pour l’entente intermunicipale pour la fourniture d’eau potable

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon sont en processus pour élaborer une entente intermunicipale pour la fourniture d’eau potable;

ATTENDU QUE cette entente nécessite des services d’ingénierie civile afin d’avoir une assistance technique relativement au débit réservé du réseau commun de distribution d’eau potable;

ATTENDU l’offre de service reçu de GBI.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l’unanimité :

QUE les membres du conseil acceptent de mandater GBI pour effectuer l’assistance technique pour l’entente intermunicipale entre la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon pour la fourniture d’eau potable, et ce, pour une somme maximale de **15 000 \$** plus taxes et dépenses applicables, dépendant des recherches à faire, et qui sera payée à part égale entre les deux municipalités.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

347-11-2023 10.1 Société canadienne de la Croix-Rouge – Entente de services aux personnes sinistrées

ATTENDU QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge a créé une nouvelle Entente de services aux personnes sinistrées.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l’unanimité :

QUE le maire, monsieur Gaétan Gravel et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, soient et sont par la présente autorisés à signer la nouvelle Entente de services aux personnes sinistrées qui entrera en vigueur le 14 janvier 2024;

QUE la trésorière, madame Mireille Bibeau, soit autorisée à procéder au versement de notre contribution annuelle de 2024 pour un montant de **553.40 \$**, résultant du calcul de **0.20 \$/per capita** sur une population de 2 767 citoyens.

348-11-2023 10.2 Demande d’aide financière – Association des personnes handicapées de Brandon

ATTENDU QUE l’Association des personnes handicapées de Brandon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leur activité des fêtes 2023, soit un souper au restaurant et un spectacle;

ATTENDU QUE le comité en charge d’évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **250 \$**.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu à l’unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière de **250 \$** à l'Association des personnes handicapées de Brandon pour leur activité des fêtes 2023.

RETIRÉ

10.3 Appui à Cible Famille Brandon – Projet d'agrandissement

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

349-11-2023 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 octobre 2023

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 octobre 2023.

350-11-2023 11.2 Dépôt du certificat relatif à la demande valide de participation référendaire – Règlement CV. 587

ATTENDU QUE la date limite pour enregistrer une demande référendaire dans le dossier du règlement CV. 587 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-06 était fixée selon les délais prévus par la Loi, au 11 octobre 2023 et qu'à cette date aucune demande n'a été enregistrée;

Le greffier dépose le certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum relativement au règlement CV. 587.

351-11-2023 11.3 Adoption du règlement CV. 587 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-06

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du premier projet ont été donné pour le règlement CV. 587, lequel porte sur une modification relative à la zone C-06 du règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel »

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement CV. 587 a eu lieu le 2 octobre 2023;

ATTENDU QU'après la séance de consultation publique, le conseil a adopté le deuxième projet de règlement CV. 587;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du certificat d'absence de demande de participation référendaire déposé par le greffier concernant le règlement CV. 587.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE règlement CV. 587 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-06 soit adopté, tel que déposé.

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

352-11-2023 12.1 Demande d'aide financière – Centre sportif et culturel de Brandon

ATTENDU QU'un match préparatoire de la ligue de Hockey Junior Majeur du Québec, entre les Voltigeurs de Drummondville et les Remparts de Québec, s'est tenu le 25 août 2023 à l'aréna Familiprix du Centre sportif et culturel de Brandon (CSCB);

ATTENDU QUE le CSCB sollicitait la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour être commanditaire majeur afin de les aider à financer cet événement;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **750 \$**.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière demandée de **750 \$** au Centre sportif et culturel de Brandon dans le cadre du match préparatoire de la ligue de Hockey Junior Majeur du Québec.

353-11-2023 12.2 Budget – Floconnades 2024

ATTENDU QUE le service des loisirs, en partenariat avec l'organisme Cible Famille Brandon, organise, dans le cadre des Floconnades, deux journées d'activités, soit le dimanche 28 janvier 2024 et le samedi 3 février 2024;

ATTENDU QUE le dimanche 28 janvier 2024, ils souhaitent réaliser une glissade sur la rue Monday, devant Cible Famille Brandon;

ATTENDU QUE le samedi 3 février 2024, ils souhaitent réaliser des animations à la patinoire du parc Patrick-Gendron sur la rue Plante;

ATTENDU QUE pour la réalisation de l'évènement, Cible Famille Brandon demande la contribution de l'équipe de la ville;

ATTENDU QUE la directrice des loisirs prévoit un budget de **5 100 \$** pour les deux journées d'activités.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent de contribuer à la réalisation de la glissade sur la rue Monday en fournissant les effectifs et la machinerie nécessaires pour assurer la tenue des activités, sous la supervision du directeur des travaux publics;

QUE pour la glissade du 28 janvier 2024, le quadrilatère comprenant les rues Monday (de la rue Dequoy à Saint-Joseph) et St-Joseph (de Monday à Beausoleil) soient fermées à la circulation automobile;

QUE pour les animations du 3 février 2024, la rue Plante (de la rue Dequoy à Robert) soit fermée à la circulation automobile;

QUE la Sûreté du Québec soit informée de ces fermetures de rues;

QUE la ville prête gratuitement les deux foyers afin de permettre aux participants de se réchauffer, ainsi que huit barricades pour les fermetures de rues;

QUE l'organisme obtienne l'autorisation et suivre les recommandations de monsieur André Roberge, chef préventionniste du Service Incendie de la ville, pour la tenue de cet événement;

QUE le directeur des travaux publics, Simon Gariépy, assure la logistique nécessaire à la réalisation des événements de cette journée de même qu'à la remise appropriée de l'état des lieux, après la tenue des activités;

QUE les frais reliés à la tenue de cet événement soient absorbés en fonction de la richesse foncière par la RFU, représentant **1 723.80 \$** pour la Ville de Saint-Gabriel et **3 376.20 \$** pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

13. VARIA

354-11-2023 13.1 Aide financière – Club de motoneige Saint-Gabriel-de-Brandon

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige Saint-Gabriel-de-Brandon a déposé une demande d'aide financière pour la construction d'un bâtiment principal afin d'entreposer leur équipement et en faire l'entretien ponctuel ainsi que pour le changement d'une machine d'entretien des sentiers.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde une aide financière de **5 000 \$** au Club motoneige Saint-Gabriel-de-Brandon, pris à même l'enveloppe du PAC rurales.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

355-11-2023 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Syvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 6 novembre 2023 soit levée à 20h27.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la Loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 7^e jour de novembre 2023.

Gaétan Gravel
Maire